

**Nations-Unies,
Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement,
Septième session de travail, 12-15 décembre 2016**

**Présentation du rapport de l'Expert indépendante chargée de promouvoir
l'exercice par les personnes âgées de tous les droits de l'homme.
Dialogue interactif
13 décembre 2016, 10h00-13h00.**

Intervention de la France

Remerciements à Mme Rosita KORNFELD-MATTE, pour sa présentation à l'instant, très riche et très claire, et surtout pour la qualité du rapport d'analyse qu'elle a produit. Ce rapport doit désormais nous permettre d'avancer sur la question des moyens que nous entendons, collectivement mettre en œuvre, pour mieux défendre les droits des personnes âgées.

La France s'est félicitée lorsqu'il y a trois ans, le Conseil des droits de l'Homme a créé le mandat d'expert indépendant chargé de promouvoir l'exercice par les personnes âgées de tous les droits de l'Homme. Le mandat confié à Mme KORNFELD-MATTE est une nouveauté, puisqu'il s'agit, vous l'avez rappelé, d'identifier les lacunes mais aussi les bonnes pratiques dans la mise en œuvre des lois existantes relatives à la promotion et à la protection des droits des personnes âgées. Dans le même mouvement, l'experte indépendante a aussi été chargée d'apprécier les effets de la mise en œuvre du plan de Madrid sur le vieillissement depuis sa mise en œuvre en 2002.

Sur ces deux points, nous voudrions encore une fois saluer le travail accompli, qui vient utilement compléter et éclairer les travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement. C'est un bon début et nous espérons que les analyses approfondies envisagées sur un certain nombre de priorités thématiques, figurant au rapport initial au Conseil des droits de l'homme, puissent également bientôt être communiqués à notre Groupe, après celui sur la question de l'autonomie et des soins en septembre 2015.

1.

La France a contribué au questionnaire d'enquête de l'experte indépendante, qui a pu établir sur la base des retours obtenus de 40 Etats environ et des organismes non gouvernementaux y ayant répondu, la synthèse des **meilleures pratiques et lacunes en matière de mise en œuvre des lois existantes**.

A la suite de l'Union européenne et en cohérence avec les Etats de l'Union, nous partageons l'analyse de la nécessité de politiques inclusives et globales en faveur des personnes âgées, qui soient fondées sur les droits de l'Homme en matière de prise en charge sanitaire et sociale le moment venu.

Nous privilégions en effet en France une approche dynamique, pour une meilleure compréhension des enjeux de la promotion des droits et de la dignité des personnes âgées. La question du vieillissement ne saurait se limiter à un instrument statique, normatif, qui viserait à inscrire, une fois pour toute, des standards supplémentaires. Comme le démontre

amplement le rapport de Mme KORNFELD, les obstacles à une pleine jouissance par les personnes âgées de leurs droits fondamentaux résultent en effet davantage de problème de mise en œuvre des droits existants et d'information quant à ceux-ci, que de lacunes normatives.

L'adaptation effective de la société au vieillissement passe par une mobilisation de tous pour chacun, et par un investissement social, humain et financier. Elle oblige à la pédagogie, à la transparence de l'information et aussi à la solidarité, entre générations et entre citoyens.

2.

C'est bien l'une des priorités inscrites, dès 2002, au **Plan international d'action de Madrid**, dans lequel les Etats se sont engagés à « créer un environnement porteur et favorable » au vieillissement. L'experte indépendante l'a relevé : des écarts subsistent entre principes et pratique. La conjoncture économique globale et parfois aussi l'orientation politique, a empêché certains Etats de mettre en œuvre la « mobilisation des ressources humaines et financières » attendue (par. 102 du rapport). Cette absence de moyens ne procède donc pas d'une absence de normes mais bien d'un manque de volonté politique. C'est tout le mérite du rapport de Mme KORNFELD-MATTE de rappeler les Etats membres à leurs obligations au regard de ces engagements./